



/DOCUMENT ANDROMÈDE Océanologie

Les milieux marins à l'épreuve de la grande plaisance en Corse

Un workshop réunissant les principaux acteurs régionaux au palais des congrès d'Ajaccio s'est notamment penché sur la délicate cohabitation entre l'ancre des très grosses unités et la préservation de l'environnement sous l'eau

Comment concilier la plaisance – et notamment la grande plaisance désignant des bateaux de plus de 24 mètres – qui génère des retombées économiques importantes avec la préservation de milieux marins hautement fragiles ?

C'est la question qui a été posée et débattue hier à Ajaccio. Regroupés dans la salle Henri-Matisse du palais des congrès, professionnels, spécialistes et institutionnels ont apporté leur expertise à ce dossier particulièrement sensible depuis déjà plusieurs années. Éclairage.

"Le workshop s'inscrit dans le cadre d'un programme européen, explique en préambule Jean-Michel Palazzi, le directeur de l'office de l'Environnement de la Corse. Financé dans le cadre d'Interreg Marittimo 2014-2020, Gèrupam – pour Gestion intégrée des réseaux écologiques à travers les parcs et les aires marines – est un projet stratégique de trois ans (2017-2020) qui réunit seize partenaires de cinq régions différentes (Sardegna, Corse, Pèca, Ligurie, Toscane).

"À la clé, un budget de 5,6M€ soutenu à 85% par le fonds européen de développement. En Corse, les partenaires sont l'office de l'Environnement, le PNIC, l'Université di Corsica et le conservatoire du littoral."

Un film pour prendre conscience

Objectif du workshop ? Partager des expériences, échan-



Intérêt économique de la plaisance contre protection des aires marines protégées, la problématique a réuni des experts régionaux à Ajaccio. PHOTOS EMILIE RAGLIZ

ger des éléments pour construire une réflexion commune sur les meilleurs modes de gestion pour les aires marines protégées.

En Corse, sont concernés la réserve de Scandola, la réserve des Bouches de Bonifacio ainsi que le Parc naturel marin du Cap Corse et des Agriates.

"L'une des problématiques principales qui nous occupe aujourd'hui, c'est la grande plaisance, poursuit le direc-

teur de l'office de l'Environnement de la Corse, dès lors que nous observons à l'heure actuelle une fréquentation croissante des très grosses unités, supérieures à 24 mètres de long, soit environ 1 500 à 1 800 bateaux par an. Ces bateaux sont parfois au mouillage dans les ports mais ils peuvent également mouiller autour de l'île dans les herbiers de posidonie, une espèce protégée qui s'avère être un puits de carbone et un

facteur d'équilibre pour le littoral, zone dans laquelle de nombreux bateaux s'ancrent et détériorent de façon importante et irréversible l'environnement."

Et s'il fallait s'en convaincre, le film de 4'30 réalisé par la société Andromède Océanologie a témoigné de manière inédite de l'impact sur l'herbier de posidonie de la remontée de l'ancre et de sa chaîne. Après plusieurs heures de

plongée au pied de navires en partance, le résultat est sans appel. Effarant. "Il faut donc protéger ces herbiers de l'incidence de la grande plaisance, mais sans qu'il soit pour autant question d'interdire la grande plaisance, source de retombées économiques, plaide Jean-Michel Palazzi. Il s'agit davantage d'examiner comment on peut parvenir à des solutions alternatives sur les secteurs géographiques les plus attrayants."

Cohabitation souhaitée

Du coup, c'est à un état des lieux complet que le workshop s'est attelé, avec la restitution des études menées sur cette problématique et les pistes explorées pour éviter que les grosses unités s'ancrent dans les herbiers ou pour leur proposer des dispositifs impactant moins l'environnement", appuie Gianluigi Cancemi, chargé de mission "Groupement européen de coopération territoriale – Parc marin international des Bouches de Bonifacio (GECI-PMIBB)", partenaire du projet européen Gèrupam.

Dans cette optique, la préfecture maritime de Méditerranée et les services de l'État (DDTM, Dreal), présents hier, ont bien évidemment un rôle important à jouer.

D'où la session d'après-midi consacrée à la réglementation en vigueur et à venir, avec un focus sur l'arrêté cadre relatif à la plaisance ainsi qu'aux perspectives de gestion de la thématique en Corse.

À la clé, une présentation de la politique d'encadrement des mouillages et des déclinaisons locales de l'arrêté cadre du préfet maritime.

À l'horizon, un seul cap, faire cohabiter une activité plaisance induisant des ressources financières tout en protégeant d'autres ressources, marines celles-là, induisant autant de richesses environnementales, patrimoniales et touristiques.

ANNE-C. CHABANON